



BOURSES LYCEES - ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

publié le 05/04/2017 - mis à jour le 17/05/2017

Les dossiers de demande de bourses lycées ont été distribués **aux élèves de 3èmes ce lundi 3 avril 2017**. La **date de retour impératif de ce dossier est le 15 mai 2017**.

« Les bourses nationales d'études du second degré de lycée sont destinées à favoriser la scolarité des élèves qui suivent des enseignements généraux, technologiques ou professionnels et permettre aux familles, dont les ressources ont été reconnues insuffisantes, d'assumer la scolarité de leur enfant ».

En clair, ces aides sont accordées, pour une année scolaire, aux familles aux revenus modestes, pour leur permettre de supporter les frais liés à la scolarité après la 3ème.

L'attribution de ces bourses et leur montant dépendent des ressources et du nombre d'enfants à charge. Les plafonds annuels de ressources pris en compte sont distincts selon les bourses et les aides.

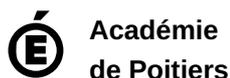
N'hésitez pas à vous connecter à : <http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee> pour connaître le montant qui vous sera attribué.

Par ailleurs, en remplissant ce dossier et si vous êtes éligible votre enfant peut également bénéficier **d'une prime d'équipement** d'un montant de 341,71 euros, **d'une prime à l'internat** d'un montant forfaitaire annuel de 258 euros.

Enfin les élèves boursiers ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet se voient attribuer automatiquement **une bourse au mérite**.

Vous retrouverez tous ces éléments dans le dossier qui vous a été communiqué.

**RAPPEL : DATE DE RETOUR DES DOSSIERS DE BOURSE AU COLLEGE
LE 15 MAI 2017**



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.